



Exercice du droit de rétractation dénoncé par le vendeur

Par **PhoenixAcronyme**, le **13/06/2017** à **13:00**

Madame, Monsieur,

je fais appel à vous suite à la commande précipitée de ma part et quelque peu excessive d'un véhicule de loisir d'un montant supérieur à 75 000€ . Après avoir adressé le bordereau de rétractation le lendemain même de la signature de la demande de prêt, le vendeur m'informe que je ne peux pas me servir du bordereau de rétractation joint au bon de commande car le prêt est supérieur à 75000€.

Je sais que « nul n'est censé ignorer la loi », mais je me suis retrouvé à signer ce bon de commande de façon précipitée, je devais me rendre à mon travail et, pris par le temps, aucune information ne m'a été faite quant à cette impossibilité d'utiliser le bordereau de rétractation ni avant, au moment de la signature, ni à aucun autre moment.

Je vous serais infiniment reconnaissant de bien vouloir m'informer de mes droits éventuels .

Bien cordialement.

Jean-René ORMANCEY